

Guide pour le ramassage des débris de l'Ontario pour les éducateurs et les écoles



LUTTER
contre les
DÉCHETS

Merci de l'intérêt que vous manifestez pour aider à garder notre province propre et sans débris!

Ce guide a été conçu par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario et vise les écoles et les éducateurs de tout l'Ontario, afin de mobiliser les élèves et les jeunes sur la réduction des débris et les efforts de prévention.

Un guide séparé est aussi accessible en ligne pour le grand public — nous encourageons les éducateurs et les écoles à partager le lien menant à ce guide avec les parents et les tuteurs :

www.ontario.ca/fr/page/guide-pour-le-ramassage-des-debris

Si vous avez des questions, consultez la page :

www.ontario.ca/fr/page/contribuez-reduire-debris ou écrivez à actONlitter@ontario.ca



Engagements de l'Ontario et la Journée provinciale d'action contre les détrit

Nous agissons véritablement pour garder nos quartiers, parcs, lacs, rivières et ruisseaux propres et libres de détrit et de déchets, en continuant à être à la tête de la Journée provinciale d'action contre les détrit. Réduire les détrit et les déchets dans nos collectivités et encourager les mesures environnementales locales aident à garder notre province propre et magnifique.

La [*Loi de 2019 sur la Journée provinciale d'action contre les détrit*](#) établit que le deuxième mardi de mai de chaque année est la Journée provinciale d'action contre les détrit. Elle encourage les particuliers, les élèves, les municipalités et les entreprises de toute la province à travailler ensemble afin d'accroître la sensibilisation sur les répercussions des détrit et des déchets, et à participer à un ramassage de détrit.

Vous pouvez en apprendre davantage sur la [**page Web Contribuez à réduire les détrit**](#).

Même si la Journée provinciale d'action contre les détrit n'a lieu qu'une fois par année, nous partageons avec vous dans ce guide des façons dont les élèves, les éducateurs et les écoles peuvent se mobiliser toute l'année durant!



Comment votre classe ou votre école peut-elle favoriser la prévention des détrit­us et les efforts de réduction?



1. Soulignez la Journée provinciale d'action contre les détrit­us dans vos écoles et vos salles de classe.
 - Ajoutez la Journée provinciale d'action à votre calendrier scolaire.
 - Encouragez les élèves à faire une journée zéro déchet (c'est-à-dire aucun produit jetable dans les lunches).
 - Tenez un événement lors de cette journée, comme un pique-nique avec moins de détrit­us.
 - Orientez vos activités prévues pour la journée sur le sujet des détrit­us et des déchets.
2. Organisez un ramassage de détrit­us lors de la Journée provinciale d'action contre les détrit­us (ou de toute autre journée) autour de votre école ou dans votre collectivité. Consultez la partie « Organisation d'un ramassage de détrit­us » plus bas pour en savoir plus.
3. Enseignez aux élèves ce qui peut être recyclé et mettez des bacs verts dans votre collectivité (le cas échéant), afin de minimiser la quantité de déchets qui aboutissent dans un lieu d'enfouissement. Visitez la page Web sur la gestion des déchets de votre municipalité locale pour de plus amples renseignements et découvrir si votre municipalité offre des affiches téléchargeables, des ressources virtuelles et des programmes en personne pour les élèves.
4. Sensibilisez les élèves à l'importance d'éliminer correctement les déchets pendant la récréation ou lorsqu'ils sont à l'extérieur, afin d'aider à réduire les détrit­us qui entrent dans notre environnement! Envisagez d'installer des affiches anti-détrit­us sur les portes de sortie.
5. Trouvez des liens dans le programme scolaire au sujet des déchets et des détrit­us et intégrez-les dans vos cours.

Organisation d'un ramassage de débris

La présente partie fournit des renseignements et des ressources pour vous aider à organiser un ramassage des débris, notamment :

- une liste de vérification complète pour aider les éducateurs et les écoles à organiser un ramassage des débris sécuritaire et fructueux;
- un formulaire permettant, à vous et à vos élèves, de faire le suivi de ce que vous avez ramassé durant votre activité.

En plus de votre service municipal de gestion des déchets, un certain nombre d'organismes appuient les initiatives de ramassage des débris et peuvent donner un coup de main aux écoles.



Liste de vérification :



Avant le nettoyage de débris

- ☐ Choisissez une journée pour le ramassage de débris. La Journée provinciale d'action contre les débris se déroule chaque année le deuxième mardi de mai, mais vous pouvez ramasser des débris n'importe quel jour de l'année!
- ☐ Déterminez qui fera partie de votre équipe de nettoyage.
- ☐ Choisissez un site à nettoyer pour votre activité de ramassage. Assurez-vous de suivre toutes les directives de votre école et de votre conseil scolaire lorsque vous choisissez un site. Le terrain de votre école est un bon site pour effectuer un ramassage. Les débris ont tendance à s'accumuler le long des clôtures de l'école, là où le vent les pousse.
- ☐ Distribuez des autorisations de sortie pour activité à l'extérieur de l'école, le cas échéant.
- ☐ Réunissez de l'équipement de protection, comme des gants ou un ramasse-déchets, pour vos élèves. Il est aussi fortement recommandé de prévoir du désinfectant pour les mains.
- ☐ Si votre école et votre conseil scolaire acceptent que vous ramassiez les débris dans un espace public, communiquez avec votre municipalité pour savoir si un permis est nécessaire pour organiser un nettoyage et sur la marche à suivre pour en obtenir un (le cas échéant). Si le ramassage a lieu sur un terrain privé, assurez-vous d'obtenir la permission du propriétaire.
- ☐ Choisissez une méthode d'élimination des déchets, par exemple :
 - les poubelles et les bacs de recyclage de votre école. Vous devrez parler au concierge ou au personnel d'entretien de votre école de l'élimination des déchets;
 - si aucune méthode ne s'offre à vous, faites appel à votre municipalité pour demander un soutien pour votre initiative de ramassage, par exemple l'autorisation d'utiliser une poubelle et un bac de recyclage d'une rue de la ville ou pour prévoir un ramassage des déchets à votre école.



- ☐ Préparez votre équipe de nettoyage à recueillir des données durant le ramassage de détritits. Consultez les pages 12 et 13 du présent document pour le formulaire de rapport sur le ramassage de détritits et des renseignements supplémentaires.
- ☐ Partagez avec vos élèves des renseignements importants avant votre journée de ramassage des détritits, comme :
 - des conseils de sécurité ou de recyclage;
 - un rappel du matériel à amener (par exemple des sacs à ordures et des sacs de recyclage, une bouteille d'eau, des vêtements adéquats en fonction de la météo, un masque, des gants, etc.) — vous pouvez peut-être obtenir des sacs à ordures et de recyclage auprès du département de gestion des déchets de votre école, mais assurez-vous de cela à l'avance;
 - l'heure et le lieu de rencontre.

Le jour du ramassage de détritits

- ☐ Préparez tout votre matériel de coordination (liste des participants, stylos, trousse de premiers soins, désinfectant pour les mains, etc.).
- ☐ Passez en revue :
 - les exigences en matière de sécurité;
 - les limites du site à nettoyer;
 - l'heure de la fin de l'activité et le point de rencontre;
 - les exigences relatives à l'élimination des déchets.
- ☐ Demandez aux élèves d'utiliser un sac de recyclage et un sac à ordures pour correctement séparer les matières recyclables des déchets.
- ☐ Demandez aux participants de recueillir des données sur les détritits qu'ils ont ramassés (consultez les pages 12 et 13 pour en savoir plus).
- ☐ Amusez-vous! Prenez des photos de vos progrès et de votre équipe et songez à prendre une photo « avant et après » de votre site pour montrer les progrès réalisés.



Après le ramassage de déchets

- ☐ Éliminez les déchets que vous avez ramassés adéquatement et assurez-vous que les matières recyclables collectées sont recyclées. Assurez-vous que l'équipement de protection individuelle utilisé, comme les gants, est éliminé correctement et de façon sécuritaire dans un sac à ordures scellé.
- ☐ Soumettez toutes les données relatives aux déchets ramassés au ministère en remplissant le [formulaire de rapport sur le ramassage de déchets](#).
- ☐ Partagez des photos de l'événement que vous avez tenu dans le cadre de la Journée provinciale d'action contre les déchets sur les médias sociaux de votre école en utilisant le mot-clic #luttercontrelesdechets, afin que le ministère voie vos publications et les partage peut-être à son tour!

Conseils de sécurité!



La sécurité d'abord! Passez en revue les conseils de sécurité ci-dessous et assurez-vous de prendre les précautions nécessaires durant votre activité de ramassage des débris.

- Suivez toutes les règles et les conseils de votre école et de votre conseil scolaire.
- Utilisez de l'équipement de protection individuelle (gants) ou un ramasse-déchets pour ramasser les débris et disposez de votre propre équipement de protection individuelle de façon sécuritaire dans une poubelle scellée après le nettoyage.
- Les activités de ramassage devraient se dérouler durant les heures d'école et les heures de clarté.
- Faites preuve de prudence sur les sols instables ou glissants (par exemple les ravins, berges de rivières), dans les tunnels ou à proximité des bassins de gestion des eaux pluviales.
- Envisagez de porter un gilet de sécurité ou des vêtements de couleur vive si vous ramassez des débris en bordure d'une route.
- Ne ramassez pas de matières dangereuses, comme du verre, du fil de fer barbelé, des seringues/aiguilles, des déchets médicaux, des pipes, des produits chimiques et des débris aux bords tranchants ou rouillés. Prenez plutôt en note l'article en question et son emplacement puis, après le nettoyage, communiquez avec le service de gestion des déchets de votre municipalité pour l'aviser.
- Évitez les endroits remplis d'eau, comme les fossés, les ruisseaux ou les étangs. Redoublez de prudence dans les endroits où de l'eau ou de la glace pourraient se trouver.
- Faites attention aux animaux sauvages, aux insectes, aux ruches et aux nids, ainsi qu'aux mauvaises herbes nocives, comme l'herbe à puce et la berce du Caucase.
- Signalez les articles suspects au service de police de votre collectivité en composant son numéro de téléphone pour non-urgence ou le numéro de téléphone pour non-urgence de la Police provinciale de l'Ontario au 1 888 310-1122.

Conseils de recyclage



- Utilisez dans la mesure du possible des sacs séparés pour les matières recyclables et les déchets.
- Certaines municipalités ont des applications mobiles pour la gestion des déchets que vous pouvez consulter sur place pour déterminer les articles à recycler, les articles à jeter à la poubelle et les déchets dangereux. Renseignez-vous auprès de votre municipalité et téléchargez l'application à l'avance, le cas échéant!
- Placez les déchets dangereux à l'écart des autres déchets et des articles recyclables. Rappelez-vous, la sécurité avant tout! Vous avez toujours la possibilité de laisser certains articles là où vous les avez trouvés, de prendre en note leur emplacement puis, après le nettoyage, de communiquer avec le service de gestion des déchets de votre municipalité pour l'aviser. Voici des exemples de déchets dangereux :
 - les seringues (ne les touchez pas!);
 - les piles;
 - les aérosols;
 - les tubes fluorescents et les lampes fluorescentes compactes (LFC);
 - les bouteilles et réservoirs d'hélium et de propane et les bonbonnes pour barbecue.

Idées de sites où ramasser des déchets



Assurez-vous de choisir un emplacement suffisamment grand pour permettre à toute votre classe de ramasser des déchets. Selon le niveau de vos élèves, vous pouvez souhaiter choisir un site qui vous permet de garder un œil sur tous vos élèves en même temps (comme un champ ouvert).

- Votre cour d'école
- Des sentiers près de votre école
- Des aires de jeux communes dans votre collectivité
- Un parc public
- Les trottoirs d'une rue de votre quartier
- Des terrains vacants ou de stationnement (assurez-vous d'obtenir la permission du propriétaire)

Instructions

- **Avant de partir pour votre activité de ramassage** : téléchargez ou imprimez le formulaire de rapport sur le ramassage de débris qui se trouve à la page suivante.
- **Durant et juste après votre activité de ramassage des débris** : faites le suivi et consignez les débris ramassés à l'aide du formulaire. Veuillez suivre les conseils de sécurité lorsque vous ramassez des débris et uniquement faire le suivi des articles inscrits sur le formulaire.
- **Une fois que votre activité de ramassage est terminée** : rappez les renseignements que vous avez recueillis à la maison et rendez-vous à www.ontario.ca/fr/page/contribuez-reduire-debris et sélectionnez le lien « formulaire de rapport sur le ramassage de débris » sur le côté droit de la page afin de soumettre ces renseignements au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.
- Ces renseignements nous aideront à mieux comprendre les débris présents dans notre environnement, et peuvent aider à orienter de futures décisions du gouvernement. Nous vous remercions de faire votre part et de soumettre les données relatives à votre activité de ramassage des débris!

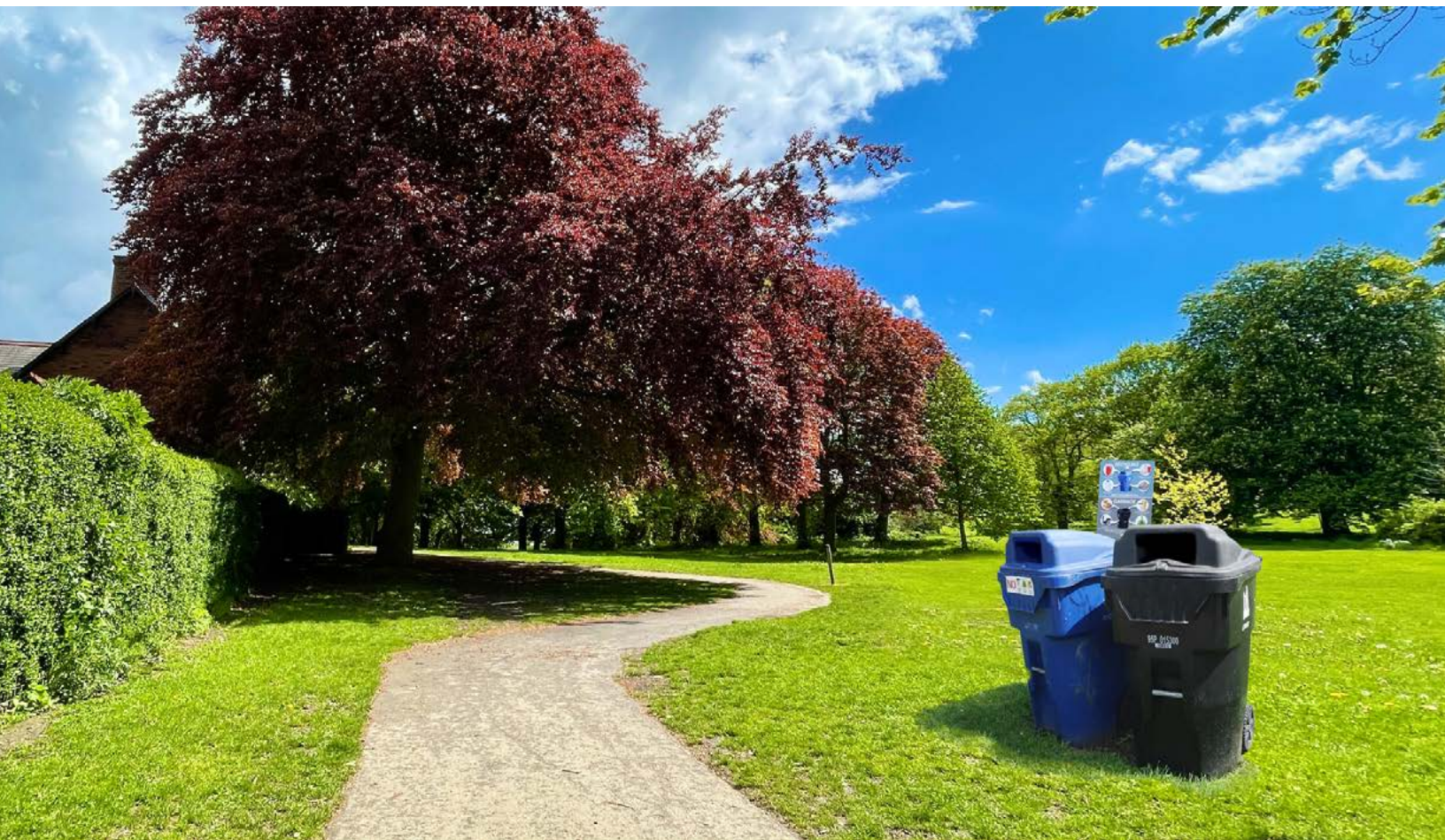
Formulaire de rapport sur le ramassage de débris

1. Date de l'activité de ramassage des débris	
2. Nombre de participants au nettoyage	
3. Municipalité où s'est déroulée l'activité de ramassage des débris	
4. Autres renseignements sur l'emplacement où des débris ont été ramassés (adresse, nom du parc, nom de la route, nom du lac, etc.)	
5. Type de site où le ramassage de débris s'est déroulé (parc, rive ou plage, sentier, rue, etc.)	
6. Nombre total de sacs à ordures ramassés	Petits (par exemple sac d'épicerie) Moyens (par exemple sac à ordures pour cuisine) Grands (par exemple sac à ordures noir)
7. Nombre total de sacs de recyclage ramassés	Petits (par exemple sac d'épicerie) Moyens (par exemple sac à ordures pour cuisine) Grands (par exemple sac à ordures noir)
8. Débris le plus inhabituel ou drôle que vous avez ramassé	
9. Adresse courriel aux fins de communication avec les organisateurs à propos des prochaines Journées d'action contre les débris (facultatif)	

Ventilation des déchets (facultative) :

La ventilation des déchets ci-dessous est facultative, mais aide la province à mieux comprendre la quantité et les types de déchets trouvés. Merci de votre participation!

MATIÈRE	QUANTITÉ (une estimation est acceptée)
Articles en plastique	
1. Contenants de boisson et capsules de bouteille en plastique	
2. Pailles en plastique	
3. Ustensiles en plastique	
4. Sacs d'épicerie en plastique	
5. Autres emballages en plastique (par exemple emballages alimentaires, sacs refermables)	
Autres articles	
6. Mégots de cigarette	
7. Autres articles de marchandise alimentaire (par exemple contenants en mousse plastique pour plat à emporter)	
8. Bouteilles en verre	
9. Articles en métal (par exemple cannettes d'aluminium, capsules de bouteille en métal)	
10. Produits d'hygiène personnelle (par exemple brosse à dents, lingettes jetables)	
11. Articles vestimentaires	
12. Sacs pour déjections d'animaux	



Nous vous remercions de votre appui et de l'intérêt que vous manifestez pour la prévention et la réduction des détrit­us et des déchets, et de souligner la Journée provinciale d'action contre les détrit­us.

Questions? Faites parvenir un courriel à actONlitter@ontario.ca

LUTTER contre les DÉCHETS

